

# Collège Aliénor d'Aquitaine

## Conseil d'administration N°2

Jeudi 27 novembre 2025

# ORDRE DU JOUR

- Fonctionnement général :
  - Installation du conseil d'administration et adoption du dernier procès verbal
  - Résultats des élections 2025
  - Installation des instances et des commissions
  
- Vie budgétaire et financière :
  - Budget 2026
  - Délégation de signature passation de marché
  - Passation de conventions et contrats
  - Répartition et attribution des logements de fonction
  
- Vie pédagogique et éducative :
  - Présentation du protocole d'évaluation du contrôle continu du DNB 2026
  
- Questions diverses :



# Résultats des élections

## Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers

### Titulaires :

Voluzan-Fargue Muriel

Lecart Aline

### Suppléants :

Bonhomme Jacky

Le Gouriérec Patricia

Montmeau Didiane

## Représentants des parents délégués

### Titulaires :

Ricou Sabelle

Galien-Coraboeuf Karine

Enjoubaut Aurore

Robin Etienne

Roux Sébastien

Poucand Medelise

### Suppléants :

Hoare Dorothee

Bonner Olivier

Blemon Marion

Giraudon Lucie

Jakoxczyk Delphine

Caelen Jessica

## Personnels d'enseignement, de direction, et d'éducation

### Titulaires :

Brin Claude

Becker Perrine

Maraval Léna

Lalis Julien

Levasseur Nathalie

Poitevineau Bastien

### Suppléants :

Mahérault Julie

Boscher Myriam

## Représentants délégués élèves

### Titulaires :

Garnier Lionel 3C

Blaizau Nino 3B

### Suppléants :

Delrieu Raphaël 3D

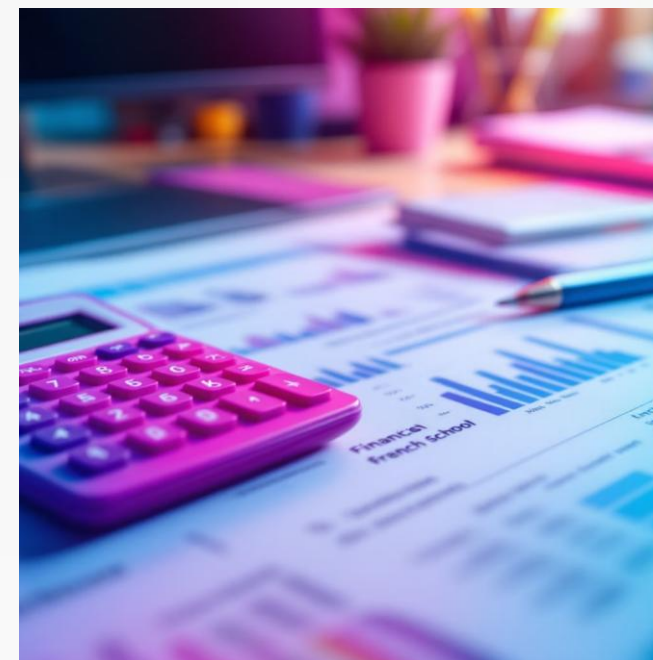
Faivre Oscar 3A



# VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

Intervention du Secrétaire général, Monsieur Bonnet

- Budget 2026
- Délégation de signature passation de marché
- Passation de conventions et contrats
- Répartition et attribution des logements de fonction



**DIRECTION DE L'IMMOBILIER  
DES COLLEGES  
ET DE LA LOGISTIQUE**

**A R R E T E**

**Portant concession de logement pour nécessité absolue de service  
au profit des personnels administratifs  
du Collège "Aliénor d'Aquitaine" au Château d'Oléron**

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**A R R E T E**

**ARTICLE 2 :** En vertu des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, les logements de fonction ci-après, situés dans l'enceinte du collège, sont concédés par nécessité absolue de service aux personnels suivants :

- Appartement de type 5 de 103 m<sup>2</sup> (étage) pour la fonction de Principal, **à partir du 19 décembre**
- Appartement de type 4 de 85 m<sup>2</sup> (RDC) pour la fonction de Secrétaire général,
- Appartement de type 4 de 90 m<sup>2</sup> (étage) pour la fonction d'Ouvrier de maintenance des Bâtiments et d'Entretien des espaces verts,

**ARTICLE 3 :** Ces concessions prennent effet à compter de la date de prise de fonction de chaque agent. Leur durée est limitée à celle de l'exercice des fonctions au titre desquelles les bénéficiaires les ont obtenues.

**ARTICLE 4 :** Les concessions susvisées comportent la gratuité du logement nu. Les charges locatives afférentes seront remboursées à l'établissement, sous réserve des franchises prévues aux articles R 216-11 et R 216-12 du Code de l'Éducation et réactualisées chaque année par le Département.

**ARTICLE 5 :** Toute modification dans la nature ou la consistance d'une concession fait l'objet d'un nouvel arrêté pris dans les mêmes conditions.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général des Services du Département et le Chef d'établissement du collège " Aliénor d'Aquitaine" au Château d'Oléron sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le bénéficiaire s'engage à prendre connaissance et à respecter le contenu du règlement d'attribution et d'occupation des logements de fonction transmis conjointement à cet arrêté.

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Conformément à l'article R 216-6 du Code de l'éducation, le classement pondéré du collège "Aliénor d'Aquitaine" au Château d'Oléron correspondant au 1<sup>er</sup> septembre 2025 à 663 points (337 élèves plus 326 demi-pensionnaires), le nombre théorique d'agents susceptibles d'être logés par nécessité absolue de service s'établit à 3.

**ARTICLE 2** : En vertu des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, les logements de fonction ci-après, situés dans l'enceinte du collège, sont concédés par nécessité absolue de service aux personnels suivants :

- Appartement de type 5 de 103 m<sup>2</sup> (étage) pour la fonction de Principal, **à partir du 19 décembre 2025**
- Appartement de type 4 de 85 m<sup>2</sup> (RDC) pour la fonction de Secrétaire général,
- Appartement de type 4 de 90 m<sup>2</sup> (étage) pour la fonction d'Ouvrier de maintenance des Bâtiments et d'Entretien des espaces verts,

**ARTICLE 3** : Ces concessions prennent effet à compter de la date de prise de fonction de chaque agent. Leur durée est limitée à celle de l'exercice des fonctions au titre desquelles les bénéficiaires les ont obtenues.

**ARTICLE 4** : Les concessions susvisées comportent la gratuité du logement nu. Les charges locatives afférentes seront remboursées à l'établissement, sous réserve des franchises prévues aux articles R 216-11 et R 216-12 du Code de l'Éducation et réactualisées chaque année par le Département.

**ARTICLE 5** : Toute modification dans la nature ou la consistance d'une concession fait l'objet d'un nouvel arrêté pris dans les mêmes conditions.

**ARTICLE 6** : Le Directeur Général des Services du Département et le Chef d'établissement du collège " Aliénor d'Aquitaine" au Château d'Oléron sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le bénéficiaire s'engage à prendre connaissance et à respecter le contenu du règlement d'attribution et d'occupation des logements de fonction transmis conjointement à cet arrêté.

Fait à La Rochelle, le

La Présidente du Département,

# Vie pédagogique et éducative : Protocole d'évaluation du DNB - Session 2026

## Préambule

Ce protocole est élaboré afin de préciser les modalités d'évaluation des élèves du cycle 4 et de la classe de 3e dans le cadre du Diplôme National du Brevet (DNB). Il vise à garantir la cohérence pédagogique, la transparence auprès des élèves et des familles.

## Objectifs

- Garantir la valeur pédagogique et réglementaire du contrôle continu dans l'obtention du DNB.
- Développer un dialogue constructif avec les élèves et leurs familles autour de l'évaluation.
- Définir des modalités claires et partagées d'évaluation au sein de chaque discipline.
- Assurer l'égalité de traitement de tous les élèves.

## Principes généraux

- L'évaluation relève de la responsabilité pédagogique des enseignants et s'appuie sur leur expertise disciplinaire.
- Les évaluations respectent les attendus des programmes officiels.
- Les modalités et critères d'évaluation sont concertés au sein de chaque discipline pour garantir une cohérence interne.
- L'évaluation peut s'adapter à différents contextes (classe entière, groupe) et peut prendre diverses formes, y compris orales.
- Les notes sont reportées régulièrement dans Pronote, accessibles aux élèves et familles.
- Le barème est explicité aux élèves et aux familles sur demande.

### Modalités d'évaluation et calcul des notes

- La moyenne de chaque discipline est calculée à partir d'au moins trois notes en général et en fonction des disciplines (horaires EDT).
- Les notes utilisées reflètent les compétences scolaires ; elles ne peuvent pas sanctionner un comportement ni punir.
- Une commission d'harmonisation académique veille à la cohérence des notes de contrôle continu au niveau national.
- La moyenne annuelle de 3e calculée à partir des notes disciplinaires constitue désormais la base du contrôle continu (40% de la note finale), tandis que les épreuves terminales comptent pour 60%.

### Gestion des absences et évaluations de remplacement

- En cas d'absence à une évaluation, un justificatif doit être présenté au service « Vie scolaire » dans les 8 jours ouvrables suivant le retour.
- Lorsque l'élève est absent un devoir de rattrapage est organisé par l'enseignant en lien avec la vie scolaire; il peut être individuel et adapté.
- Le professeur est seul juge de la nécessité et de la forme de l'épreuve de rattrapage.
- Pour les élèves ayant peu de notes ou aucune note, une évaluation de remplacement sera organisée. En cas d'absence injustifiée, la note zéro sera attribuée.

### Usage des notes zéro

- Un zéro peut être attribué en cas de devoir non remis, copie blanche ou tricherie.
- Le zéro sanctionne un travail ne respectant pas les exigences pédagogiques et doit être justifié explicitement sur la copie.

### Bulletin trimestriel

- Le bulletin présente la moyenne générale et par pôle.(voir bulletin)
- Les notes de stage ou d'oral blanc apparaissent en appréciation et n'entrent pas dans les moyennes, sauf demande d'un enseignant .
- Le contrôle continu inclut également les résultats du contrôle commun et du DNB blanc

### Remarque :

Il sera possible pour les enseignants de prévoir des évaluations qui n'entrent pas dans le contrôle continu du DNB. Dans ce cas, il conviendra d'y associer le coefficient 0 sur PRONOTE.

Informations en conformité avec la réglementation nationale (Décret n° 2025-328 du 10 avril 2025)

# Questions diverses



- \*Intérêt des carnets de correspondance qui ne sont que très peu utilisés
- \*Quel sera le cout des voyages pour les familles?
- \* La subvention accordée par l'APE pour Volt est elle encore nécessaire?
- \*Pourrions nous avoir une date buttoir pour l'accord sur le bal des 3eme?
- \*Concernant la remise des diplômes du DNB: pourrait on prévoir un temps d'échange en amont sur l'organisation pour que cet évènement soit plus convivial
- \* Pour les demandes de rendez vous parents/ professeur: pourrait on revoir l'organisation afin de fluidifier les rencontres?
- \*Quelles seraient les actions de la part de l'APE pour favoriser plus de lien entre tous?

Intérêt des carnets de correspondance qui ne sont que très peu utilisés

- Les carnets de correspondance sont encore très utilisés au collège : absences, observations, outil de liaison entre le collège et les familles
- Une réflexion peut être engagée sur l'outil Pronote concernant les échanges avec la famille.
- Question au sujet des parents qui ne se connectent pas sur Pronote ?



Quel sera le cout des voyages pour les familles?

- Réponses dans le PV du dernier CA mis en ligne sur le site du collège

La subvention accordée par l'APE pour Volt est elle encore nécessaire?

- La subvention n'est pas attribuée à Volt mais au projet « chien de la réussite scolaire ». Cette subvention est destinée principalement à la formation des nouveaux 6è effectuée par l'éducatrice canine en éthologie.



Pourrions nous avoir une date butoir pour l'accord sur le bal des 3eme?

- Fin juin – sur un jeudi soir ?
- Volontariat des enseignants ?
- Réunion à programmer pour l'organisation ?

Concernant la remise des diplômes du DNB: pourrait on prévoir un temps d'échange en amont sur l'organisation pour que cet évènement soit plus convivial

- 1<sup>ère</sup> remise des diplômes cette année
- Réflexion sur l'accompagnement des élèves par leur famille
- Souci des élèves non invités !

\* Pour les demandes de rendez vous parents/professeur: pourrait on revoir l'organisation afin de fluidifier les rencontres?

- Cette année, en janvier, les rencontres parents/professeurs se feront par niveau
- L'organisation se fera par Pronote avec la programmation de RDV
- Les différentes dates seront communiquées avant les vacances de Noël
- Les parents auront un message leur expliquant la procédure à suivre pour demander à rencontrer les enseignants
- Les parents recevront 3 jours avant la date des rencontres leur planning de rencontres
- Ces rencontres commenceront à 16h jusqu'à 19h

Quelles seraient les actions de la part de l'APE pour favoriser plus de lien entre tous?



- Il y a déjà des actions mises en place : objets à créer pour le marché de Noël, vente de chocolats
- Toutes les communications de l'APE sont publiées sur Pronote, ce qui permet de toucher tous les parents
- Autres suggestions ? Café des parents, stand de l'APE lors des rencontres parents/professeurs ...



Fin du conseil d'administration : invitation  
autour du buffet  
Bonne fin de soirée !